

CITÉ DE DORVAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 21 octobre 2024, à 20 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, directeur général
Madame Nathalie Hadida, greffière et directrice des Affaires juridiques
Me Louiza Sadoun, greffière adjointe

1 OUVERTURE

CM2410 426

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 avec les modifications suivantes :

AJOUT du point :

- 2.2 - Dépôt d'une pétition – Annexe du bâtiment sis au 12, avenue Dahlia

RETRAIT des points :

- 3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 3.3 - Adoption du projet de règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 427

1.2 Période de questions et réception des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Un résident de l'avenue St-Louis : 1) souligne les grandes améliorations au **Golf Dorval**; 2) Félicite les employés pour les **aménagements paysagers** de la Cité; et 3) adresse des questions concernant le dépôt de la neige et le stationnement au **252 avenue Clément**.
2. Une résidente de l'avenue Clément adresse des questions concernant les **parcs pour petits chiens**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions).

3. Un résident de l'avenue Dahlia demande un suivi concernant des échanges au sujet d'un comité pour la gestion des **parcs à chiens**.
4. Un résident du cercle Handfield adresse des questions concernant la modification réglementaire sur les haies de cèdres.
5. Une résidente de l'avenue Starling adresse des questions concernant le changement de **trajectoire des avions**.
6. Un résident du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore adresse des questions concernant : 1) la **Maison du jardinier**; et 2) les **parcs à chiens**.
7. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant : 1) la **compensation relative aux parcs**, terrains de jeux et espaces verts; 2) le **rapport de Lemay Michaud et Real Paul Architecte Inc.**; et 3) la **chapelle de la résidence « Quatre Vents »**.
8. Une résidente de la place Anchorage adresse des questions concernant le **stationnement** autour des condominiums Pine Beach.
9. Une résidente de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) des **poubelles** à l'arrêt d'autobus Dawson; et 2) les **logements à loyer abordable** au 750 Dawson.
10. Une résidente du cercle Malcolm adresse des questions concernant : 1) la **piste cyclable** le long de la Côte-de-Liesse; et 2) le système **LiveBarn**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions).

11. Une résidente de l'avenue Allard adresse des questions concernant : 1) **les zones inondables**; 2) le remplissage d'un **fossé** derrière sa cour ; et 3) **le lien** entre les zones inondables et le fossé rempli.
12. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) un **referendum** pour l'annexe du 12 Dahlia; 2) le total des **coûts des rapports** sur le 12 Dahlia; et 3) le **chauffage et l'entretien** de l'annexe du 12 Dahlia.
13. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions concernant : 1) un **message** du maire sur Facebook; 2) les **contributions financières** du conseiller Christopher von Roretz; et 3) les **espaces verts** à Dorval.

(À la demande du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour répondre à la deuxième et à la troisième question).

14. Une résidente de Montréal adresse des questions concernant les **développements immobiliers** à Dorval.
15. Un résident de l'avenue de l'Église demande un suivi et adresse des questions concernant les travaux de sécurisation de **l'intersection des avenues de l'Église et Lilas**.

(À la demande du maire, le conseiller Paul Trudeau prend la parole pour répondre aux questions du citoyen)

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour émettre des commentaires).

16. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant les **nanoparticules de noir de carbone**.

17. Deux résidents de l'avenue Vinet adressent des questions concernant :
1) les **inondations** du mois d'août 2024; 2) la **carte des cuvettes de rétention de l'eau 2021** de Montréal; et 3) la **compensation financière** pour les victimes des inondations.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour émettre des commentaires et demander des précisions).

18. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant :
1) le nouveau **règlement RCM-60I-2024 sur les PIIA**; 2) le PIIA du **100 Bouchard**; et 3) les coûts de démolition du **12 Dahlia**.

19. Une résidente de l'avenue Boylan adresse des questions concernant le nouveau logiciel **Amilia**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter des précisions).

20. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore adresse des questions concernant : 1) les **PIIA** prévus à l'ordre du jour de la séance précédente; et 2) les **PIIA** prévus au point 6.3 de l'ordre du jour.

21. Un résident du boulevard Neptune adresse des questions concernant le **12 Dahlia**.

22. Un résident de l'avenue Vinet adresse des questions concernant :
1) la **congestion** de l'avenue Dorval et du boulevard Fénélon; 2) l'amélioration de la **piste cyclable** sur l'avenue Dawson pour la sécurité des enfants; et
3) les **problèmes de vitesse** dans les rues résidentielles à Dorval.

2 APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2410 428

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 429

2.2 Dépôt d'une pétition - Annexe du bâtiment sis au 12, avenue Dahlia

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition.

Cette pétition a pour but de demander à la Cité de Dorval de conserver l'annexe existante du bâtiment sis au 12, avenue Dahlia et d'effectuer une étude des utilisations communautaires alternatives du bâtiment. Une consultation publique et une analyse des coûts sont également demandées.

3 RÈGLEMENTATION

CM2410 430

3.1 Règlement sur la délégation de pouvoirs - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Le Conseil prend acte du dépôt du compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2024 inclusivement en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le *Règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005*.

3.2 *RETIRÉ - Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*

3.3 *RETIRÉ - Adoption du projet de règlement n° RCM-60I-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)*

CM2410 431

3.4 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement n° RCM-60A-19-2024 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 afin d'ajouter l'usage 6532 « centre local de services communautaires (CLSC) » aux zones visées

Le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement n° RCM-60A-19-2024 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins d'autoriser l'usage 6532 « centre local de services communautaires (CLSC) » dans les zones suivantes et dépose ledit projet :

- C02-12
 - C01-30
 - U02-29
 - U01-29
 - U01-28
 - U01-26
 - U01-24
 - U01-22
 - U01-19
 - U01-05
 - U01-04
-

CM2410 432

3.5 Adoption du premier projet de règlement n° RCM-60A-19-2024 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins d'y ajouter l'usage 6532 « centre local de services communautaires (CLSC) » aux zones visées

ATTENDU QUE la Cité souhaite ouvrir davantage de zones sur son territoire autorisant un centre local de services communautaires (CLSC);

ATTENDU QUE la Cité a identifié les zones les plus propices sur son territoire pour l'implantation de ce type d'usage;

ATTENDU QUE l'établissement d'un centre local de services communautaires sur son territoire serait un apport positif dans la consolidation des services de soins de santé offerts à la communauté dorvaloise;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° RCM-60A-19-2024 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins d'y ajouter l'usage 6532 « centre local de services communautaires (CLSC) » aux zones visées : C01-30, C02-12, U02-29, U01-04, U01-05, U01-19, U01-22, U01-24, U01-26, U01-28 et U01-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 433

3.6 Résolution d'approbation d'un projet dérogatoire - 750, avenue Dawson

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2) (communément connue sous le nom PL31) sanctionnée le 21 février 2024, la Cité a le pouvoir d'autoriser, avant le 21 février 2027, un projet d'habitation qui déroge aux règlements d'urbanisme en vigueur lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Montréal souhaite construire une habitation multifamiliale de quatre-vingt-deux (82) unités de logements abordables sur le lot 1 523 331;

ATTENDU QUE le projet répond aux conditions stipulées à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2), ci-après la « Loi »;

ATTENDU QUE le projet comprend des éléments dérogatoires au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* de la Cité de Dorval, sur le lot 1 523 331 et le lot voisin 1 523 332;

ATTENDU QUE l'adoption de la présente résolution vise à accélérer la réalisation du projet d'habitation étant donné les listes d'attentes actuelles pour des logements sur le territoire de la Cité;

ATTENDU QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ce projet n'est pas situé dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE le projet se situe dans une zone où l'usage résidentiel est autorisé;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les conditions de réalisation du projet;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, un projet de la présente résolution a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 23 septembre 2024;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, une assemblée publique de consultation a eu lieu le 21 octobre à 19 h 30 pour présenter le projet de résolution;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PASCAL BRAULT

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise un projet dérogatoire de construction d'une habitation multifamiliale de quatre-vingt-deux (82) logements au 750, avenue Dawson, aux conditions suivantes :

- de permettre un bâtiment principal de quatre étages alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (grille des spécifications H01-20) prévoit une hauteur maximale de trois étages;
- de permettre un bâtiment principal avec un coefficient d'occupation du sol de 2,5 alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (grille des spécifications H01-20) prévoit un coefficient maximal de 1;
- de permettre l'implantation d'un bâtiment principal avec chacune des marges latérales pouvant être de 1,5 mètre alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (grille des spécifications H01-20) prévoit que la marge latérale d'un côté doit être d'un minimum de 6 mètres;
- de permettre l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge arrière pouvant être de 3 mètres alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (grille des spécifications H01-20) prévoit que la marge arrière doit être d'un minimum de 7,6 mètres;
- de permettre un recul de 0,5 mètre entre le stationnement souterrain et les limites de terrain alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 356) prévoit un recul minimum de 1,5 mètre;
- de permettre les appareils de climatisation en cour avant alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 356) le prohibe, à condition que ceux-ci s'intègrent à l'architecture du bâtiment;
- de permettre un transformateur électrique sur socle en cour latérale alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 356) le prohibe, à condition qu'il soit dissimulé derrière un écran végétal;
- de permettre l'aménagement de cases de stationnement en empiétant dans la marge avant sur le lot 1 523 332 alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 356 et 372) le prohibe;
- de permettre que l'espace de stationnement du lot 1 523 332 ne soit pas situé sur le même terrain que l'usage desservi alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 372) le prohibe;
- d'autoriser un ratio de cases de stationnement de 0,3 case par logement alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 377) prévoit un ratio minimum de 1,75 case par logement;
- d'autoriser que le projet ne soit pas assujéti à la compensation exigée pour un projet de redéveloppement alors que le *Règlement de zonage RCM-60A-2015* (art. 44.7) l'exige;

- d'autoriser que le projet ne soit pas assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 434

3.7 Approbation du calendrier des séances du conseil 2025

ATTENDU QUE conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir le calendrier des dates des séances ordinaires pour la prochaine année civile;

ATTENDU QUE la greffière doit donner un avis public des jours et heures prévus audit calendrier des séances;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 CONTRATS ET ENTENTES

CM2410 435

4.1 Autorisation de signature d'une entente avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la tenue du prochain conseil d'administration de la FCM à Dorval du 18 au 20 mars 2025.

ATTENDU QUE la FCM et la Cité de Dorval conviennent de collaborer à la tenue de la réunion du conseil d'administration de la FCM qui se tiendra à Dorval du 18 au 20 mars 2025;

ATTENDU QUE chacune des parties doit assumer certaines responsabilités financières et opérationnelles;

ATTENDU QU'il convient de concilier l'ensemble de ces conditions dans une entente;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Marc Rouleau, directeur général, à signer l'entente entre la FCM et la Cité de Dorval afin d'officialiser la tenue du conseil d'administration de la FCM du 18 au 20 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 436

4.2 Résiliation d'une entente et autorisation de paiement à la Ville de Dollard-des-Ormeaux

ATTENDU QU'une entente de fourniture d'eau est intervenue le 30 avril 1987 entre la Cité de Dorval et la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en vertu de laquelle la Cité de Dorval s'engageait à assurer le transport et la distribution d'eau aux entreprises localisées sur le tronçon DDO du boulevard St-Régis;

ATTENDU QUE ladite entente s'est renouvelée de façon tacite d'année en année et que la Ville de Dollard-des-Ormeaux payait les factures émises par la Cité de Dorval sur une base annuelle;

ATTENDU QU'en novembre 2023 les municipalités ont reçu confirmation par le Service de l'eau de la Ville de Montréal, que la Cité de Dorval était créditée pour la consommation d'eau des entreprises localisées sur le boulevard St-Régis depuis le transfert de juridiction de l'usine de filtration en 2014 et que la Ville de DDO était facturée pour le volume d'eau consommé par lesdites entreprises;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier l'entente intervenue entre les parties et de rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux le montant facturé en trop, après déduction des coûts d'entretien des réseaux d'aqueduc à la charge de Dorval et servant au transport et à la distribution de l'eau aux entreprises localisées sur le tronçon DDO du boulevard St-Régis;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la résiliation de l'entente de fourniture d'eau intervenue entre la Cité de Dorval et la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 30 avril 1987;

D'AUTORISER le remboursement à la Ville de Dollard-des-Ormeaux de la somme de 337 415,29 \$ taxes non applicables;

D'AUTORISER la directrice des Affaires publiques et du Greffe ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Poste budgétaire : 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 437

4.3 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif au traitement des frênes contre l'agrile

ATTENDU QUE par la résolution CM2402 077 adoptée le 19 février 2024, le Conseil a octroyé à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. le contrat TP2024-04 relatif au traitement des frênes contre l'agrile au montant global de 37 293,29 \$ TTC pour 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit quatre options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première année d'option du contrat pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER la première année d'option du contrat TP2024-04 octroyé à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. au montant de 38 262,92 \$ TTC, pour le traitement de l'agrile du frêne sur le territoire de la Cité de Dorval pour 2025.

Poste budgétaire : 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 438

4.4 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à des services de maintenance des panneaux d'alarmes incendie, des gicleurs automatiques et des extincteurs portatifs

ATTENDU QUE par la résolution CM21 12473 adoptée le 31 décembre 2021, le Conseil a octroyé à l'entreprise Prévention Incendie Safety First inc., le contrat TP2021-31 relatif à des services de maintenance des panneaux d'alarmes incendie, des gicleurs automatiques et des extincteurs portatifs, au montant global de 90 436,46 \$ TTC pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU que le contrat TP2021-31 est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2021-31 relatif à des services de maintenance de panneaux d'alarmes incendie, des gicleurs automatiques et des extincteurs portatifs, octroyé à l'entreprise Prévention Incendie Safety First inc., au montant de 31 391,05 \$ TTC.

Poste budgétaire : Plusieurs postes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 439

4.5 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à la réfection de pavage, des bordures et trottoirs

ATTENDU QUE par la résolution CM2010 370 adoptée le 19 octobre 2020, le Conseil a octroyé à l'entreprise Roxboro Excavation inc., le contrat TP2020-20 relatif à des travaux de pavage, bordures et trottoirs, réparation de nids-de-poule et scellement de fissures sur enrobé bitumineux pour 2021, au montant global de 1 262 956,67 \$ TTC;

ATTENDU QUE la résolution CM2109 356 du 20 septembre 2021 autorisait le premier renouvellement du contrat pour 2022, au montant de 1 262 956,67 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU QUE la résolution CM2210 449 du 17 octobre 2022 autorisait le deuxième renouvellement du contrat pour 2023, au montant de 1 407 980,16 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU QUE la résolution CM2310 428 du 23 octobre 2023 autorisait le troisième renouvellement du contrat pour 2024, au montant de 1 478 803,64 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la quatrième option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2020-20 octroyé à l'entreprise Roxboro Excavation inc., relatif à des travaux de pavage, bordures et trottoirs, réparation de nids-de-poule et scellement de fissures sur enrobé bitumineux, au montant de 1 504 594,30 \$ TTC tenant compte de l'indice du prix à la consommation de 1,8 %.

Poste budgétaire : 02 320 30 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 440

4.6 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à la collecte et transport des déchets domestiques et des matières organiques

ATTENDU QUE par la résolution CM2012 455 adoptée le 14 décembre 2020, le Conseil a adjugé à l'entreprise WM Québec inc., le contrat TP2020-18 relatif à la collecte et au transport de déchets domestiques et des matières organiques incluant les résidus verts, au montant global de 2 848 657,97 \$ TTC pour 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QUE la résolution CM2401 018 du 22 janvier 2024 autorisait le premier renouvellement du contrat pour 2024, au montant de 1 168 259,16 \$ TTC;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2020-18 octroyé à l'entreprise WM Québec inc., relatif à la collecte et au transport des déchets domestiques, matériaux organiques et résidus verts, au montant global de 1 188 117,84 \$ TTC incluant la collecte des bacs semi-enfouis.

Poste budgétaire : 02 451 10 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 441

4.7 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à la location de machinerie lourde

ATTENDU QUE par la résolution CM2212 551 adoptée le 23 janvier 2023, le Conseil a octroyé à l'entreprise Roxboro Excavation inc., le contrat TP2022-35 relatif à la location de machinerie lourde pour 2023, au montant global de 201 809,87 \$ TTC plus

l'ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et d'un montant additionnel de 10 000 \$ TTC pour des dépenses contingentes pouvant survenir en cours de contrat;

ATTENDU QUE la résolution CM2311 482 du 20 novembre 2023 autorisait le premier renouvellement du contrat pour 2024, au montant global de 211 038,05 \$ TTC;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER la deuxième année d'option du contrat TP2022-35 octroyé à l'entreprise Roxboro Excavation inc. relatif à la location de machinerie lourde, au montant global de 211 038,05 \$ TTC plus l'ajustement selon l'IPC pour 2025; et

D'APPROUVER un montant supplémentaire de 15 000 \$ TTC pour des dépenses incidentes ou contingentes pouvant survenir en cours de contrat.

Postes budgétaires : 02 320 30 516 (10 %), 02 413 00 516 (45 %), 02 415 40 516 (45 %)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 442

4.8 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à la fourniture et livraison d'asphalte froid en vrac

ATTENDU QUE par la résolution CM2307 303 adoptée le 17 juillet 2023, le Conseil a octroyé à l'entreprise Tech-Mix Division de BauVal inc. le contrat TP2023-16 relatif à la fourniture et livraison d'asphalte froid, au montant global de 29 261,14 \$ TTC pour 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER la première année d'option pour 2025 du contrat TP2023-16 octroyé à l'entreprise Tech-Mix Division de BauVal inc., relatif à la fourniture et livraison d'asphalte froid et en vrac, au montant global de 29 261,14 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 320 30 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 443

4.9 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif aux services professionnels d'audit externe

ATTENDU QUE par la résolution CM2202 080 adoptée le 21 février 2022, le Conseil a octroyé à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le contrat SA2022-01 relatif à la fourniture de services professionnels d'audit externe pour 2022 à 2024, incluant deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat SA2022-01 relatif à la fourniture de services professionnels d'audit externe, octroyé à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., au montant de 81 402,30 \$ TTC.

Poste budgétaire : 02 130 10 413

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 444

4.10 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à l'entretien préventif et réparation des systèmes de chauffage

ATTENDU QUE par la résolution CM2311 491 adoptée le 20 novembre 2023, le Conseil a octroyé à l'entreprise EPM Mecanic, le contrat TP2023-15 relatif à l'entretien préventif et la réparation des systèmes de chauffage pour 2024, au montant global de 61 712,83 \$ TTC;

ATTENDU QUE le contrat est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la première option de renouvellement pour 2025 tenant compte de l'IPC de 1,8 %;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2023-15 relatif à l'entretien préventif et réparation des systèmes de chauffage, octroyé à l'entreprise EPM Mecanic (2982897 Canada inc.), au montant de 62 296,96 \$ TTC.

Poste budgétaire : Plusieurs postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 445

4.11 Renouvellement de contrat 2025 - Appel d'offres public relatif à la fourniture, collecte et transport de conteneurs

ATTENDU QUE par la résolution CM2011 402 adoptée le 16 novembre 2020, le Conseil a octroyé à l'entreprise GFL Environmental inc., le contrat TP2020-19 relatif à la fourniture, la collecte et le transport des conteneurs pour rebuts de matériaux de construction, branches, copeaux de bois, déchets domestiques et feuilles, au montant global de 151 939,47 \$ TTC, pour 2021;

ATTENDU que la résolution CM2109 355 du 20 septembre 2021 autorisait le premier renouvellement du contrat pour 2022, au montant de 151 939,47 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU que la résolution CM2210 489 du 17 octobre 2022 autorisait le deuxième renouvellement du contrat pour 2023, au montant de 169 360,72 \$ TTC;

ATTENDU que la résolution CM2310 427 du 23 octobre 2023 autorisait le troisième renouvellement du contrat pour 2024, au montant de 177 868,55 \$ TTC;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la quatrième option de renouvellement pour 2025 tenant compte de l'IPC de 1,8 %;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour 2025, le contrat TP2020-19 octroyé à l'entreprise GFL Environmental inc., relatif à la fourniture, la collecte et le transport des conteneurs pour rebuts de matériaux de construction, branches, copeaux de bois, déchets domestiques et feuilles, au montant global de 180 966,70 \$ TTC tenant compte de l'indice du prix à la consommation de 1,8 %.

Poste budgétaire: 02 451 10 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 446

4.12 Autorisation de dépenses additionnelles - Fourniture et livraison de quatre véhicules électriques

ATTENDU QU'à sa séance du 15 juillet 2024, le Conseil a autorisé l'acquisition de quatre véhicules électriques à basse vitesse (VBV) auprès de l'entreprise Cubex Ltée, le tout réparti en trois lots, au montant global de 206 941,45 \$ TTC;

ATTENDU QUE la Direction des travaux publics a émis le bon de commande en date du 18 juillet 2024 et que l'entreprise Cubex Ltée a accusé réception du bon de commande le lendemain, soit le 19 juillet 2024;

ATTENDU QUE le coût d'achat des véhicules tenait en compte une subvention totalisant 50 000 \$ non taxable, à recevoir dans le cadre du Programme Écocamionnage du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE le programme Écocamionnage est en vigueur jusqu'au 31 mars 2025 et qu'il avait été récemment bonifié pour rendre admissibles les véhicules à basse vitesse (VBV);

ATTENDU QUE le 6 septembre 2024, le Ministère a émis un avis de suspension temporaire du programme Écocamionnage jusqu'à nouvel ordre en raison du nombre élevé de demandes et de l'enveloppe maximale de 30 millions allouée pour l'année 2024-2025;

ATTENDU QU'à cette date, l'entreprise Cubex Ltée n'avait pas été en mesure de déposer la demande de subvention et qu'elle demande à la Cité de Dorval d'autoriser un montant de 50 000 \$ non taxable additionnel afin de confirmer la commande d'achat des véhicules;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement additionnel à l'entreprise Cubex Ltée, d'un montant de 50 000 \$ non taxable afin de couvrir le coût d'achat des véhicules à basse vitesse (VBV) sans la subvention applicable, le tout sous réserve que ladite somme soit remboursée à la Cité de Dorval dans le cas où le programme soit réactivé ou que la demande de subvention à être déposée soit jugée admissible.

Poste budgétaire : 23 080 14 000, projet 2024-56, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 447

4.13 Autorisation de dépenses additionnelles - Service d'entretien préventif et réparation des systèmes de chauffage pour 2024

ATTENDU QUE par la résolution CM2311 491 adoptée le 20 novembre 2023, le Conseil a octroyé à l'entreprise EPM Mecanic (2982897 Canada inc.) le contrat TP2023-15 relatif à des services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de chauffage, pour un montant global de 61 712,83 \$ TTC pour 2024;

ATTENDU QU'un montant additionnel de 35 000 \$ TTC non prévu au contrat est requis pour assurer les besoins d'entretien préventif et de réparation des systèmes de chauffage pour terminer l'année 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER des dépenses additionnelles dans le cadre du contrat TP2023-15 octroyé à l'entreprise EPM Mecanic (2982897 Canada inc.) pour un montant ne dépassant pas 35 000 \$ TTC pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de chauffage dans six bâtiments municipaux et deux centres aquatiques pour 2024.

Poste budgétaire : Divers postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 448

4.14 Autorisation de dépenses additionnelles - Services d'entretien et de réparation des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centres aquatiques pour 2022 à 2024

ATTENDU QU'à sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil a octroyé un contrat à l'entreprise Av-Tech inc. dans le cadre du contrat de service d'entretien et de réparation sur demande des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centres aquatiques au montant global de 333 065,33 \$ TTC pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QU'un montant additionnel de 99 000 \$ TTC non prévu au contrat est requis pour assurer les besoins d'entretien et d'intervention sur les installations municipales en plomberie pour terminer 2024;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER des dépenses additionnelles dans le cadre du contrat TP2021-27 octroyé à l'entreprise Av-Tech inc. pour un montant ne dépassant pas 99 000 \$ TTC, pour les services d'entretien et de réparation sur demande des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centres aquatiques pour 2024.

Poste budgétaire : Divers postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 449

4.15 Octroi de contrat - Appel d'offres public relatif à la gestion des opérations et entretien des stations de pompage locales

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public relatif à la gestion des opérations et entretien des stations de pompage locales pour trois ans, la section des ressources matérielles a reçu une soumission;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Simo Management inc., le contrat TP2024-23 relatif à la gestion des opérations et entretien des stations de pompage locales pour trois ans, au montant global de 632 359,05 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 29 août 2024.

Poste budgétaire : 02 415 20 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 450

4.16 Octroi de contrat - Appel d'offres public relatif à des services de marquage de la chaussée

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public TP2024-19 relatif à des services de marquage de la chaussée pour 2025, cinq soumissions ont été reçues;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9352-4296 Québec inc. (Marquage Asphalte), le contrat TP2024-19 relatif à des services de marquage de la chaussée pour 2025, au montant global de 355 400,43 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 16 septembre 2024.

Poste budgétaire : 02 355 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 451

4.17 Octroi de contrat - Appel d'offres public pour le remplacement de système de vidéosurveillance

ATTENDU QUE le système de vidéosurveillance actuel de la ville, installé il y a plus de neuf ans, a dépassé sa durée de vie fonctionnelle;

ATTENDU QUE ce système, fabriqué par Hikvision, a été banni par le gouvernement et présente plusieurs problèmes qui justifient son remplacement;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public TI2024-01 relatif au remplacement du système de vidéosurveillance, la Section des ressources matérielles a reçu quatre soumissions;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SECURITAS TECHNOLOGY CANADA CORPORATION, le contrat TI2024-01 relatif à la fourniture de système de vidéosurveillance au montant global de 440 448,79 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 25 septembre 2024.

Poste budgétaire: 23 030 16 000, projet 2024-71, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 452

4.18 Octroi de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture et livraison d'un chargeur sur roues avec accessoires de déneigement

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public TP2024-30 relatif à la fourniture et livraison d'un chargeur sur roues 4x4 - 6 cylindres avec accessoires de déneigement, la Section des ressources matérielles a reçu quatre soumissions;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Longus Équipement inc., le contrat TP2024-30 relatif à la fourniture et livraison d'un chargeur sur roues 4x4 - 6 cylindres avec accessoires de déneigement, au montant global de 451 621,81 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 12 septembre 2024; et

D'AUTORISER la disposition du véhicule #2012-75, pour un montant total à recevoir de 22 995 \$ TTC.

Poste budgétaire : 23 040 14 000, projet 2024-61, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 453

4.19 Octroi de contrat - Appel d'offres public relatif aux services professionnels d'architecture de paysage - Réaménagement de modules de jeux au parc Windsor

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a récemment lancé un appel d'offres public IM2024-15 relatif aux services professionnels d'architecture de paysage - Conception-construction pour le réaménagement des modules de jeux du parc Windsor;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 23 août 2024, deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU que l'entreprise Groupe ICIJEUX est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat IM2024-15 relatif aux services professionnels d'architecture de paysage - conception-construction - Réaménagement de modules de jeux au parc Windsor, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise Groupe ICIJEUX inc., pour un montant total de 998 215,82 \$ TTC, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis.

Poste budgétaire : 23 080 90 000, projet 2024-15, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 454

4.20 Octroi de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture et livraison de sel de déglçage - Saison hivernale 2024-2025

ATTENDU QUE la Cité de Dorval s'est jointe au regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour l'acquisition de sel de déglçage pour la saison hivernale 2024-2025 comme stipulé à sa résolution CM2405 245;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a lancé l'appel d'offres publiques 24-20538 par le biais du SÉAO, en incluant les besoins de chacune des municipalités participantes au regroupement d'achats;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Ville de Montréal au plus bas soumissionnaire conforme par la résolution no CG24 0514 adoptée lors de la séance du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'entreprise COMPASS MINERALS CANADA CORP., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage régulier pour une période de sept mois, d'une somme de 475 168,68 \$ TTC pour la saison hivernale 2024-2025;

D'APPROUVER un montant représentant dix pour cent (10 %) du montant du contrat pour couvrir de possibles dépassements du budget.

Poste budgétaire : 02 330 00 629

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 455

4.21 Octroi de contrat - Appel d'offres sur invitation relatif à l'aménagement de sentiers d'activités hivernales au golf Dorval pour la saison 2024-2025

ATTENDU QUE la Cité de Dorval désire offrir un plus grand éventail d'activités hivernales sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aménager des sentiers pour la pratique du ski de fond, de la raquette et de la marche sur le site du Golf Dorval;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval désire couvrir l'ensemble du golf, pour une superficie d'environ 5 kilomètres;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite un entretien les samedis et les dimanches matin, afin que les sentiers puissent être bien entretenus et sécuritaires pour l'ouverture officielle du parc pendant les fins de semaine de l'hiver;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a préparé l'appel d'offres sur invitation LC2024-06, incluant tous les éléments du mandat;

ATTENDU QUE la Direction des loisirs et de la culture a invité trois entreprises à proposer une offre de service;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire, soit Conceptions SnoTech inc., le contrat LC2024-06 relatif à l'aménagement de sentiers d'activités hivernales au golf Dorval pour la saison 2024-2025, au montant global de 37 596, 83 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 8 octobre 2024.

Poste budgétaire : 02 701 50 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 456

4.22 Octroi de contrat - Appel d'offres sur invitation pour le renouvellement du contrat d'assistance SmartNet de l'équipement réseau CISCO

ATTENDU QUE l'équipement réseau Cisco est essentiel dans l'infrastructure informatique pour fournir les services informatiques dans les bâtiments de la Cité pour assurer la connectivité nécessaire au fonctionnement de tout équipement informatique, tel que les contrôleurs mécaniques, les caméras de surveillance, les ordinateurs, les téléphones, les points d'accès WiFi, les imprimantes et les tourniquets;

ATTENDU QUE leur rôle est crucial pour garantir des connexions continues entre tous les bâtiments de la Ville, permettant ainsi aux systèmes de rester opérationnels, aux employés d'accéder aux ressources nécessaires pour leur travail et de fournir les services informatiques ainsi que WiFi aux citoyens;

ATTENDU QUE le contrat de support vient à échéance le 25 octobre 2024;

ATTENDU QUE sans support, la ville risque de ne pas pouvoir obtenir d'assistance en cas de problèmes, d'accéder aux mises à jour nécessaires et d'obtenir un remplacement rapide des équipements défectueux, ce qui pourrait entraîner des pannes prolongées, perturbant gravement le fonctionnement de la Cité;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres TI2024-03 sur invitation lancé le 13 septembre 2024 sur le site de SEO pour le renouvellement pour trois ans du contrat d'assistance SmartNet de l'équipement réseau par CISCO;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise NOVIPRO INC. le contrat TI2024-03 d'assistance SmartNet de l'équipement réseau par CISCO, au montant total de 100 285,71 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 27 septembre 2024.

Poste budgétaire : 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 457

4.23 Octroi de contrat de gré à gré - Fourniture de sapins de Noël - Saison 2024

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite poursuivre le concours de décoration de sapins chez les marchands de Commerces Dorval pour la saison des fêtes 2024;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite maintenir ses sites existants tels que les édifices municipaux, les parcs et les rues pour les aménagements de Noël 2024;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval tiendra cette année l'édition 2024 du Marché des fêtes à l'intersection des avenues Tulip et Dawson;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à l'entreprise 9250-1808 Québec inc. - Lory Fleurs, pour la fourniture de cent-soixante-et-onze (171) sapins de Noël et de branches décoratives pour la saison des fêtes 2024, au montant global de 26 840,91 \$ TTC, conformément à sa soumission reçue en septembre 2024.

Poste budgétaire : 02 701 54 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 458

4.24 Octroi de contrat - Demandes de prix - Réfection du terrain de baseball - Parc Ballantyne

ATTENDU QUE le terrain de baseball Ballantyne dessert une vaste clientèle et qu'une remise aux normes et autres opérations d'entretien saisonnières normales sont nécessaires;

ATTENDU QU'à la suite de demandes de prix, deux entreprises ont transmis une offre de services pour la réfection du terrain de baseball du parc Ballantyne;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise Multi-Surfaces F. Giguère inc., le contrat relatif à la réfection du terrain de baseball du parc Ballantyne, pour un montant global de 17 915,98 \$ TTC, conformément à sa soumission du 23 septembre 2024.

Poste budgétaire : 02 701 53 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2410 459

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 30 septembre 2024 conformément à l'article 7.4 du Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

CM2410 460

5.2 Approbation des virements budgétaires

ATTENDU QUE des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les virements aux postes budgétaires tels que décrits à la liste des virements du 1^{er} au 30 septembre 2024 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 461

5.3 Autorisation de dépenses de réclamations

ATTENDU QUE la Direction des affaires juridiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les directions concernées;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2024, totalisant un montant de 247,19 \$ non taxable.

Poste budgétaire : 02 190 00 995

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 462

5.4 Demande d'autorisation de vente des biens qui ont trouvé un acquéreur et de disposition ultime des biens invendus.

ATTENDU les résultats d'un montant total de 11 128,16 \$ obtenus à la suite de la publication sur le site du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de l'appel d'offres n° 24-0381;

ATTENDU QU'une somme de 9 716,61 \$ sera versée à la Cité après les frais perçus par le CAG;

ATTENDU QUE les lots 001 à 005 ainsi que le lot 007 ont trouvé un acquéreur;

ATTENDU QU'aucune offre n'a été déposée pour le lot 006;

ATTENDU QUE les rampes du skatepark Surrey sont abimées, non sécurisées et accessibles à tous et qu'il y a lieu de s'en départir le plus rapidement possible;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la vente des biens énumérés dans le présent dossier décisionnel 2024-10-016602 aux adjudicataires et aux montants tels que soumis;

D'AUTORISER la disposition ultime (mise aux rebuts) des articles qui n'ont pas trouvé preneur et qui ne répondent plus aux besoins de la Cité de Dorval, qui sont obsolètes ou brisés, de façon écoresponsable et conformément à l'énoncé de la Politique de disposition de biens de la Cité de Dorval; et

D'AUTORISER la cheffe de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises auprès du CAG et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 463

5.5 Approbation des recommandations du groupe de travail sur la circulation - Procès-verbal du 26 septembre 2024

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la circulation a tenu une rencontre le 26 septembre 2024 afin d'étudier des demandes relatives à la circulation et à la signalisation routière;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les recommandations apparaissant au procès-verbal du 26 septembre 2024, à savoir :

- **Intersection Green et Handfield**

Installation d'un arrêt dans l'approche nord et sud de l'intersection et enlèvement de la balise devant le 241, Handfield

- **Signalisation sur l'Académie**

Modification de la signalisation de stationnement sur l'Académie

- **Traverse piétonnière devant le 2285, place Transcanadienne**

Ajout d'une signalisation de défense de stationner à 5 m de chaque côté de la traverse piétonnière du côté nord et sud

- **Intersection Carson et Ferndale**

Installation d'une nouvelle traverse piétonnière du côté ouest de l'intersection et modification de l'accessibilité des trottoirs

- **Intersection Carson et Violet**

Installation d'une nouvelle traverse piétonnière du côté est de l'intersection

- **Silhouette d'enfant à l'intersection Lilas et de l'Église**

Ajout d'une silhouette d'enfant du côté ouest de l'intersection Lilas et de l'Église

- **Bollards sur Vinet**

Installation de deux bollards additionnels, un entre le 219-224, Vinet et l'autre devant le 279, Vinet

- **Nouvel arrêt devant le 206, Vinet**

Ajout d'un nouvel arrêt du côté nord de la courbe à l'approche sud

- **Stationnement alternatif Cloverdale**

Ajout d'une signalisation de stationnement alternatif sur Cloverdale au nord de Carson applicable sur 7 jours

- **Arrêt interdit sur Carson près de Stream**

Ajout d'une signalisation d'arrêt interdit du côté sud de Carson près de Stream

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 464

5.6 Dépôt du rapport semi-annuel sur la gestion contractuelle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Le Conseil prend acte du dépôt, par la greffière, du rapport semi-annuel pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 de la Cité de Dorval sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 42 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Cité de Dorval.

CM2410 465

5.7 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Le Conseil prend acte du dépôt, par la trésorière, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des états suivants :

1. L'état comparatif des revenus et dépenses de la Cité réalisés pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 et ceux de l'exercice précédent;
2. L'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

La greffière confirme les avoir reçus et elle les versera aux archives.

CM2410 466

5.8 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

- Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar au montant de 3 600 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996;
- Ricochet au montant de 3 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 URBANISME

CM2410 467

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 30 septembre 2024

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 septembre 2024.

CM2410 468

6.2 Dépôt du rapport comparatif et de la liste des permis et certificats émis – Septembre 2024

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- Liste des permis et certificats généraux émis pour le mois de septembre 2024;
 - Rapport comparatif progressif des permis et certificats émis pour les mois de septembre 2023 et 2024.
-

CM2410 469

6.3 Demandes d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale - 100, boulevard Bouchard (PIIA-2024-0019) - 76, avenue Martin (PIIA-2024-0003) - 80-82, avenue Martin (PIIA-2024-0004) - 88, avenue Martin (PIIA-2024-0005) - 380, avenue Martin (PIIA-2024-0029) - 161, cercle Thorncrest (PIIA-2024-0027) - 345, avenue Dorval (PIIA- 2024-0038)

Conformément aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Cité de Dorval*, monsieur le conseiller Pascal Brault divulgue qu'il a un intérêt pécuniaire particulier direct ou indirect et s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du *Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0019 concernant la propriété située au 100, boulevard Bouchard visant à autoriser un projet d'interventions sur grande propriété à caractère institutionnel;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0003 concernant la propriété située au 76, avenue Martin visant à autoriser un projet de construction d'une maison trifamiliale isolée;
ATTENDU la demande de PIIA-2024-0004 concernant la propriété située au 80-82, avenue Martin visant à autoriser un projet de construction d'une maison trifamiliale isolée;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0005 concernant la propriété située au 88, avenue Martin visant à autoriser un projet de construction d'une maison trifamiliale isolée;

ATTENDU la demande de PIIA 2024-0029 concernant la propriété au 380, avenue Martin visant à autoriser un projet d'agrandissement et de construction d'un garage attaché;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0027 concernant la propriété située au 161, cercle Thorncrest visant à autoriser un projet de construction d'un garage attaché;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0038 concernant la propriété située au 345, avenue Dorval visant à autoriser un projet d'affichage pour un bâtiment mixte commercial et résidentiel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes lors de sa réunion du 30 septembre 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans et les documents associés aux projets suivants :

- PIIA-2024-0003 - Projet de construction d'une maison trifamiliale isolée au 76, avenue Martin;
- PIIA-2024-0004 - Projet de construction d'une maison trifamiliale isolée au 80-82, avenue Martin;
- PIIA-2024-0005 - Projet de construction d'une maison trifamiliale isolée au 88, avenue Martin;
- PIIA-2024-0029 - Projet d'agrandissement et de construction d'un garage attaché au 380, avenue Martin;
- PIIA-2024-0027 - Projet de construction d'un garage attaché au 161, cercle Thorncrest;
- PIIA-2024-0038 - Projet d'affichage pour bâtiment mixte commercial et résidentiel au 345, avenue Dorval.

DE DÉSAPPROUVER les plans et les documents associés au projet suivant, pour les raisons énoncées au procès-verbal du CCU du 30 septembre 2024, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- PIIA-2024-0019 - Projet d'interventions sur grande propriété à caractère institutionnel au 100, boulevard Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 470

6.4 Dépôt du procès-verbal du comité d'étude de démolition d'immeubles du 25 septembre 2024

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 du comité d'étude de démolition d'immeubles pour l'immeuble suivant :

- 1625-1635, place Déry, cadastre 1 520 504

CM2410 471**6.5 Demande de dérogation mineure DM-2024-0026 - 161, cercle Thorncrest**

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0026 au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* relative à l'immeuble situé au 161, cercle Thorncrest;

ATTENDU QU'afin de permettre la construction d'un garage attaché, la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale du côté sud de 1,5 mètre à 0,93 mètre;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 6 du procès-verbal du 30 septembre 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0026 relative à l'immeuble situé au 161, cercle Thorncrest, visant à réduire la marge latérale du côté sud de 1,5 mètre à 0,93 mètre, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 472**6.6 Demande de dérogation mineure DM-2024-0043 - 76, avenue Martin**

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0043 au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* relative à l'immeuble situé au 76, avenue Martin;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale sud du bâtiment principal de 4,5 mètres à 4 mètres afin de permettre l'aménagement d'une allée de garage de 6 mètres de largeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 2 du procès-verbal du 30 septembre 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0043 relative à l'immeuble situé au 76, avenue Martin, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale sud du bâtiment principal de 4,5 mètres à 4 mètres, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 473**6.7 Demande de dérogation mineure DM-2024-0044 - 80-82, avenue Martin**

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0044 au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* relative à l'immeuble situé au 80-82, avenue Martin;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale du côté nord du bâtiment principal de 4,5 mètres à 4 mètres afin de permettre l'aménagement d'une allée de garage de 6 mètres de largeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 3 du procès-verbal du 30 septembre 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0044 relative à l'immeuble situé au 80-82, avenue Martin, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale du côté nord du bâtiment principal de 4,5 mètres à 4 mètres, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 474**6.8 Demande de dérogation mineure DM-2024-0045 - 88, avenue Martin**

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0045 au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* relative à l'immeuble situé au 88, avenue Martin;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale du côté sud du bâtiment principal de 4,5 mètres à 4 mètres afin de permettre l'aménagement d'une allée de garage de 6 mètres de largeur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 4 du procès-verbal du 30 septembre 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0045 relative à l'immeuble situé au 88, avenue Martin, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale du côté sud du bâtiment principal de 4,5 mètres à 4 mètres, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 475

6.9 Demande de dérogation mineure DM-2024-0034 - 1720, avenue Malvern

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0034 au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* relative à l'immeuble situé au 1720, avenue Malvern;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale du côté ouest de 0,61 mètre à 0,4 mètre afin de régulariser l'empiètement dans la marge latérale du garage d'une habitation existante;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 7 du procès-verbal du 30 septembre 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0034 relative à l'immeuble situé au 1720, avenue Malvern, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale du côté ouest de 0,61 mètre à 0,4 mètre, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 476

6.10 Demande de dérogation mineure DM-2024-0046 - 100, boulevard Bouchard

Conformément aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Cité de Dorval*, monsieur le conseiller Pascal Brault divulgue qu'il a un intérêt pécuniaire particulier direct ou indirect et s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0046 au *Règlement de zonage RCM-60A-2015* relative à l'immeuble situé au 100, boulevard Bouchard;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise la réduction du nombre de cases de stationnement de 13 à zéro;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 1 du procès-verbal du 30 septembre 2024, recommande majoritairement au conseil de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure DM-2024-0034 relative à l'immeuble situé au 100, boulevard Bouchard, visant la réduction du nombre de cases de stationnement de 13 à zéro, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande pour les motifs suivants :

- il y a des enjeux de circulation sur la propriété visée et ses abords;

- la dérogation n'est pas considérée comme étant mineure; et
- la démonstration des besoins de stationnement liés à l'agrandissement n'est pas concluante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 DIVERS PROJETS

8 RESSOURCES HUMAINES

CM2410 477

8.1 Fin de période de probation et cessation d'emploi du salarié n° 29526

ATTENDU la recommandation du directeur général détaillée dans le rapport « Sommaire exécutif – recommandation - Fin de période de probation et cessation d'emploi », annexée en pièce jointe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la fin de période de probation et cessation d'emploi de l'employé n° 29526 effective en date du 13 septembre 2024 pour les motifs exprimés dans la recommandation au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 478

8.2 Embauche d'une conseillère en ressources humaines - Direction des ressources humaines

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Direction des ressources humaines en vue du comblement du poste temporaire de conseillère en ressources humaines (RT-SST);

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de madame Tamara Fagiani au poste temporaire de conseillère en ressources humaines (RT-SST) à la Direction des ressources humaines, à compter de la date à être déterminée et sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 479

8.3 Embauche d'un(e) chef(-)fe de division ressources humaines - Direction des ressources humaines

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées en vue du comblement du poste de chef(-)fe de division ressources humaines à la Direction des ressources humaines;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche en vue de sa permanence de madame Caroline Joly au poste de cheffe de division ressources humaines à la Direction des ressources humaines, à compter de la date à être déterminée et sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 480

8.4 Embauche d'un(e) régisseur sportif(-ive) - Direction des loisirs et de la culture, division aquatique

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Direction des ressources humaines en vue du comblement du poste de régisseur(-euse) sportif(-ive) à la Direction des loisirs et culture, division aquatique;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Jaydon Van Wijk au poste de régisseur sportif à la Direction des loisirs et de la culture, division aquatique, à compter de la date à être déterminée et sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 481

8.5 Embauche d'un(e) chef(-fe) de division, bibliothèque et culture - Direction des loisirs et de la culture, division bibliothèque

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Direction des ressources humaines en vue du comblement du poste de chef(-fe) de division, bibliothèque et culture à la Direction des loisirs et de la culture, division bibliothèque;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche en vue de sa permanence de madame Mélina Morin, au poste de cheffe de division, bibliothèque et culture à la Direction des loisirs et culture, à compter de la date à être déterminée et sujet à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2410 482

8.6 Embauche d'un(e) conseiller(-ère) en aménagement urbain - Direction de l'aménagement urbain

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé la nouvelle structure organisationnelle de la Cité de Dorval au moyen de la résolution CM2409 424 le 23 septembre 2024;

ATTENDU QUE la nouvelle structure de la Direction de l'aménagement urbain prévoit un poste de conseiller(-ère) en aménagement urbain;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche en vue de la permanence, de monsieur Gabriel Hudon au poste de conseiller en aménagement urbain à la Direction de l'aménagement urbain, à compter de la date à être déterminée et sujet aux conditions prévues à la convention collective de travail des professionnels de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 AFFAIRES NOUVELLES

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2410 483

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU :

Que la séance soit et elle est levée à 22 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE